

Protocole d'accord relatif à l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments en région Grand Est

Préambule

Au plan national, la rénovation énergétique des bâtiments fait l'objet d'une impulsion nouvelle, visant à renforcer les dynamiques partenariales et les mobilisations déjà en œuvre sur les territoires. Cette impulsion se traduit par la transformation et la simplification des aides, le renforcement de l'accompagnement des ménages et la diminution du reste à charge, le renforcement de l'offre de travaux et la lutte contre la fraude et l'accélération de la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé.

Dans ce contexte, le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) a été mis en place. Il a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001. Cette dynamique territoriale aura vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales. Elle permettra aussi d'accompagner de manière générale le développement d'une offre de qualité, la montée en compétences des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des entreprises pour rénover leurs bâtiments.

Le programme permettra d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique. Il viendra proposer aux ménages un parcours d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique. Le programme vise à assurer la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien (mairies, Maisons France services, etc.). Il vise également et en priorité à consolider le réseau FAIRE mis en place par l'État, l'ADEME, l'Anah et l'ANIL en lien avec les collectivités territoriales. Ce programme s'inscrit dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il est co-porté par l'ADEME avec les territoires volontaires, avec l'appui de l'Anah et de l'ANIL. L'enveloppe dédiée est de 40 TWhc soit 200 millions d'euros sur la période 2019-2024. La durée de financement du déploiement du programme CEE sur chaque territoire est de 3 ans.

L'engagement de la Région Grand Est en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments

Dans le volet climat air énergie du SRADDET, la Région Grand Est fixe un cap ambitieux de « Région à énergie positive à l'horizon 2050 » se traduisant par une double dynamique indissociable de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables. C'est dans ce cadre que la Région place l'accélération et l'amplification de la rénovation énergétique du bâti au rang de ses premiers objectifs.

Dans le Grand Est, environ 2,5 milliards d'euros sont consacrés chaque année par les particuliers pour leurs achats d'énergie. Or près de 45% des logements sont de classe énergétique E, F ou G créant pour près d'un quart des ménages les plus modestes une situation de vulnérabilité énergétique. Seuls 10 % des logements sont actuellement dans les classes énergétiques les plus vertueuses (A et B).

Depuis de nombreuses années l'ADEME et la Région Grand Est - au travers du programme Climaxion, dans le cadre du CPER - développent et accompagnent la qualité environnementale et la rénovation énergétique de copropriétés, de logements sociaux et de bâtiments tertiaires et le développement de parcours d'accompagnement pour les particuliers et les professionnels, se fixant comme objectif commun de pouvoir rendre accessible à tous un logement sain, économe en énergie et confortable.

La signature de ce protocole d'accord préfigurant le déploiement du programme SARE s'inscrit dans la continuité de la feuille de route régionale construite et partagée par le Groupe Technique dédié à la thématique du Bâti (GT bâti) mis en place par la DREAL, la Région et l'ADEME, regroupés au sein d'une communauté de travail partenariale sur la Transition Énergétique.

Le service public d'information et de conseils en Région Grand Est et l'accompagnement des ménages

En 2019, le Grand Est compte, 44 Conseillers FAIRE Info Energie (CIE) gérés par 25 structures partenaires (collectivités et associations). En plus des lieux d'accueils physique identifiés, les conseillers FAIRE organisent en lien avec les collectivités de leur territoire des permanences délocalisées pour rapprocher le service d'information et conseil des particuliers.

Suite à plusieurs Appels à Manifestations d'Intérêt sur les régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace l'ADEME et la Région accompagnent depuis 2013 un réseau de 30 Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) qui ont pour mission d'animer sur leur territoires la rénovation énergétique à travers des actions de sensibilisation et de mobilisation des professionnels, d'accompagnement des particuliers et de structuration de l'offre de travaux.

Enfin, le territoire est également maillé par 12 PRIS (Point Rénovation info Service) Anah et 6 ADIL qui apportent une information juridique et technique sur la rénovation énergétique.

Le service intégré de rénovation énergétique proposé par Oktave

Oktave est un service initié en 2018 par la Région Grand Est et l'ADEME qui a pour ambition de devenir à l'échelle du Grand Est une marque synonyme du bien fondé et de la qualité des opérations menées en rénovation performante dans l'habitat privé. Oktave est une société de tiers financement intervenant dans le champ concurrentiel et déploie son offre de services en partenariat avec des territoires volontaires. Son intervention s'articule avec les parcours proposés par les conseillers FAIRE et les dynamiques des plateformes territoriales de rénovation énergétique. Oktave propose un accompagnement des professionnels et des ménages souhaitant se lancer dans une rénovation complète, sans distinction de ressources. Oktave propose également des services innovants d'ingénierie financière : avance des aides, tiers financement, compte travaux, et se fixe comme objectif la rénovation de 1500 maisons individuelles par an.

Le déploiement du programme SARE en Région Grand Est

Dans la continuité des dispositifs et actions déjà engagés en faveur de la rénovation énergétique, du protocole d'accord signé le 17 décembre 2019 entre le Président de Régions de France et l'Etat et de la lettre de saisine adressée par le préfet de la région Grand Est au président de la région Grand Est le 31 décembre 2019, la Région souhaite affirmer son rôle de chef de file en étant porteur associé unique du programme SARE à l'échelle du Grand Est, soit sur un territoire de 5,5 millions d'habitants et ainsi tout mettre en œuvre pour permettre l'atteinte des objectifs du SRADDET.

La Région, avec l'appui de la communauté de travail transition énergétique organisera la concertation et les échanges avec les collectivités territoriales (EPCI, conseils départementaux et métropole) et les partenaires potentiels du programme afin de poursuivre et renforcer la dynamique territoriale existante en constituant de véritables écosystèmes territoriaux de la rénovation.

La Région définira les grands principes d'équité entre territoires, les modalités notamment financières, du futur cahier des charges auquel devront répondre les collectivités qui souhaitent s'engager et fixera le cadre de contractualisation et les différents circuits financiers.

En ce sens, elle souhaite mettre en place des dispositions pour le déploiement du programme et des conditions de mise en œuvre assurant l'efficacité et la pérennité de ces services sur l'ensemble du territoire et intégrant les réseaux FAIRE et PTRE existants.

Les objectifs

Les objectifs du programme sont de massifier et améliorer la qualité du conseil et de l'accompagnement apportés aux ménages afin de pouvoir rendre accessible à tous un logement sain, économe en énergie (BBC) et confortable.

Les axes de travail, déjà engagés, qui seront poursuivis et consolidés dans le cadre du programme SARE en région Grand Est sont les suivants :

- Faciliter l'appropriation de la construction et des possibilités offertes par le programme sur la base d'analyse de situations de collectivités représentatives ;
- Mettre en place une gouvernance ainsi qu'un modèle de consultation des collectivités facilitant le déploiement de services homogènes et garant d'une équité territoriale ;
- Faire adhérer toutes les parties prenantes : banques, assureurs, notaires, professionnels, ADIL, opérateurs ANAH, collectivités CAUE, distributeurs de matériaux...
- Garantir le déploiement de l'offre de la SEM Oktave en assurant une bonne articulation avec l'action des collectivités et en adaptant l'offre aux ambitions du programme.
- Mettre en œuvre à l'échelle du Grand Est le « passeport efficacité énergétique du logement » développé par l'association P2E ;
- Amplifier les dynamiques de rénovation performantes des maisons individuelles et des copropriétés dans les territoires à enjeu ;
- Accompagner l'évolution des parcours d'accompagnement autour de maisons de l'habitat et de l'énergie permettant de rapprocher politiques habitat et transition énergétique dans les collectivités ;
- Accompagner l'évolution des métiers des conseillers EIE et PTRE pour faciliter l'appropriation de nouveaux gestes métier ;
- Favoriser l'innovation et l'expérimentation pour maintenir et développer les leviers d'action des conseillers FAIRE ;
- Etendre l'action au petit tertiaire privé.

Enfin, la Région Grand Est bénéficiera de l'appui de l'ADEME, porteur pilote du dispositif pour le déploiement du programme sur son territoire et pourra participer à des Groupes de Travail thématiques afin d'échanger et d'améliorer le service d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Le calendrier de déploiement

Des réunions d'informations et d'échanges sur le programme ont d'ores et déjà été organisées dans le cadre de la Mobilisation Nationale pour l'Emploi, la Transition Ecologique et Numérique en septembre 2019, en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le 26 novembre 2019 ainsi qu'en réunions régionales des conseillers FAIRE les 6 et 7 décembre 2019.

Suite à la signature du présent protocole d'accord, la Région Grand Est va engager la concertation avec les collectivités locales par courrier affirmant son intention d'être porteur associé unique du programme SARE (ce courrier sera également transmis aux structures porteuses pour information).

Avant la fin du premier trimestre 2020, la Région Grand Est proposera à l'ADEME et la DREAL les modalités détaillées du déploiement et du financement du programme SARE à l'échelle du Grand Est.

La finalisation du plan de déploiement et du tableau de financement associé se fera en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, en particulier les collectivités locales, les structures porteuses d'un espace conseil FAIRE et les organisations professionnelles concernées.

L'Etat, la Région Grand Est et l'ADEME s'engagent à poursuivre les échanges afin d'aboutir à la signature de la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE en Région Grand Est avant la fin du premier

semestre 2020. L'annexe financière et celle relative aux actes métiers seront précisées, au regard des spécificités et dynamiques propres à la Région Grand Est et du cadre national du programme SARE.

Cette signature et la concertation permettront ensuite à la Région d'engager la contractualisation des financements et des objectifs associés avec les territoires candidats à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour une mise en œuvre opérationnelle du programme à partir du 1er janvier 20210.

Fait à _____, le 16 janvier 2020, en trois exemplaires originaux,

En présence de

Madame Emmanuelle WARGON

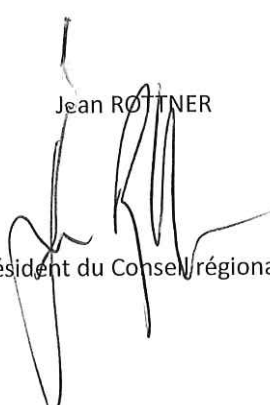


Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire




Préfet de la région Grand Est

Jean ROTTNER



Président du Conseil régional Grand Est

Arnaud LEROY



Président Directeur Général de l'Agence
de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie



Protocole d'accord relatif à l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments en région Grand Est

Préambule

Au plan national, la rénovation énergétique des bâtiments fait l'objet d'une impulsion nouvelle, visant à renforcer les dynamiques partenariales et les mobilisations déjà en œuvre sur les territoires. Cette impulsion se traduit par la transformation et la simplification des aides, le renforcement de l'accompagnement des ménages et la diminution du reste à charge, le renforcement de l'offre de travaux et la lutte contre la fraude et l'accélération de la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé.

Dans ce contexte, le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) a été mis en place. Il a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001. Cette dynamique territoriale aura vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales. Elle permettra aussi d'accompagner de manière générale le développement d'une offre de qualité, la montée en compétences des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des entreprises pour rénover leurs bâtiments.

Le programme permettra d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique. Il viendra proposer aux ménages un parcours d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique. Le programme vise à assurer la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien (mairies, Maisons France services, etc.). Il vise également et en priorité à consolider le réseau FAIRE mis en place par l'État, l'ADEME, l'Anah et l'ANIL en lien avec les collectivités territoriales.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il est co-porté par l'ADEME avec les territoires volontaires, avec l'appui de l'Anah et de l'ANIL. L'enveloppe dédiée est de 40 TWhc soit 200 millions d'euros sur la période 2019-2024. La durée de financement du déploiement du programme CEE sur chaque territoire est de 3 ans.

L'engagement de la Région Grand Est en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments

Dans le volet climat air énergie du SRADDET, la Région Grand Est fixe un cap ambitieux de « Région à énergie positive à l'horizon 2050 » se traduisant par une double dynamique indissociable de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables. C'est dans ce cadre que la Région place l'accélération et l'amplification de la rénovation énergétique du bâti au rang de ses premiers objectifs.

Dans le Grand Est, environ 2,5 milliards d'euros sont consacrés chaque année par les particuliers pour leurs achats d'énergie. Or près de 45% des logements sont de classe énergétique E, F ou G créant pour près d'un quart des ménages les plus modestes une situation de vulnérabilité énergétique. Seuls 10 % des logements sont actuellement dans les classes énergétiques les plus vertueuses (A et B).

Depuis de nombreuses années l'ADEME et la Région Grand Est - au travers du programme Climaxion, dans le cadre du CPER - développent et accompagnent la qualité environnementale et la rénovation énergétique de copropriétés, de logements sociaux et de bâtiments tertiaires et le développement de parcours d'accompagnement pour les particuliers et les professionnels, se fixant comme objectif commun de pouvoir rendre accessible à tous un logement sain, économe en énergie et confortable.

La signature de ce protocole d'accord préfigurant le déploiement du programme SARE s'inscrit dans la continuité de la feuille de route régionale construite et partagée par le Groupe Technique dédié à la thématique du Bâti (GT bâti) mis en place par la DREAL, la Région et l'ADEME, regroupés au sein d'une communauté de travail partenariale sur la Transition Énergétique.

Le service public d'information et de conseils en Région Grand Est et l'accompagnement des ménages

En 2019, le Grand Est compte, 44 Conseillers FAIRE Info Energie (CIE) gérés par 25 structures partenaires (collectivités et associations). En plus des lieux d'accueils physique identifiés, les conseillers FAIRE organisent en lien avec les collectivités de leur territoire des permanences délocalisées pour rapprocher le service d'information et conseil des particuliers.

Suite à plusieurs Appels à Manifestations d'Intérêt sur les régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace l'ADEME et la Région accompagnent depuis 2013 un réseau de 30 Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) qui ont pour mission d'animer sur leur territoires la rénovation énergétique à travers des actions de sensibilisation et de mobilisation des professionnels, d'accompagnement des particuliers et de structuration de l'offre de travaux.

Enfin, le territoire est également maillé par 12 PRIS (Point Rénovation info Service) Anah et 6 ADIL qui apportent une information juridique et technique sur la rénovation énergétique.

Le service intégré de rénovation énergétique proposé par Oktave

Oktave est un service initié en 2018 par la Région Grand Est et l'ADEME qui a pour ambition de devenir à l'échelle du Grand Est une marque synonyme du bien fondé et de la qualité des opérations menées en rénovation performante dans l'habitat privé. Oktave est une société de tiers financement intervenant dans le champ concurrentiel et déploie son offre de services en partenariat avec des territoires volontaires. Son intervention s'articule avec les parcours proposés par les conseillers FAIRE et les dynamiques des plateformes territoriales de rénovation énergétique. Oktave propose un accompagnement des professionnels et des ménages souhaitant se lancer dans une rénovation complète, sans distinction de ressources. Oktave propose également des services innovants d'ingénierie financière : avance des aides, tiers financement, compte travaux, et se fixe comme objectif la rénovation de 1500 maisons individuelles par an.

Le déploiement du programme SARE en Région Grand Est

Dans la continuité des dispositifs et actions déjà engagés en faveur de la rénovation énergétique, du protocole d'accord signé le 17 décembre 2019 entre le Président de Régions de France et l'Etat et de la lettre de saisine adressée par le préfet de la région Grand Est au président de la région Grand Est le 31 décembre 2019, la Région souhaite affirmer son rôle de chef de file en étant porteur associé unique du programme SARE à l'échelle du Grand Est, soit sur un territoire de 5,5 millions d'habitants et ainsi tout mettre en œuvre pour permettre l'atteinte des objectifs du SRADDET.

La Région, avec l'appui de la communauté de travail transition énergétique organisera la concertation et les échanges avec les collectivités territoriales (EPCI, conseils départementaux et métropole) et les partenaires potentiels du programme afin de poursuivre et renforcer la dynamique territoriale existante en constituant de véritables écosystèmes territoriaux de la rénovation.

La Région définira les grands principes d'équité entre territoires, les modalités notamment financières, du futur cahier des charges auquel devront répondre les collectivités qui souhaitent s'engager et fixera le cadre de contractualisation et les différents circuits financiers.

En ce sens, elle souhaite mettre en place des dispositions pour le déploiement du programme et des conditions de mise en œuvre assurant l'efficacité et la pérennité de ces services sur l'ensemble du territoire et intégrant les réseaux FAIRE et PTRE existants.

Les objectifs

Les objectifs du programme sont de massifier et améliorer la qualité du conseil et de l'accompagnement apportés aux ménages afin de pouvoir rendre accessible à tous un logement sain, économe en énergie (BBC) et confortable.

Les axes de travail, déjà engagés, qui seront poursuivis et consolidés dans le cadre du programme SARE en région Grand Est sont les suivants :

- Faciliter l'appropriation de la construction et des possibilités offertes par le programme sur la base d'analyse de situations de collectivités représentatives ;
- Mettre en place une gouvernance ainsi qu'un modèle de consultation des collectivités facilitant le déploiement de services homogènes et garant d'une équité territoriale ;
- Faire adhérer toutes les parties prenantes : banques, assureurs, notaires, professionnels, ADIL, opérateurs ANAH, collectivités CAUE, distributeurs de matériaux...
- Garantir le déploiement de l'offre de la SEM Oktave en assurant une bonne articulation avec l'action des collectivités et en adaptant l'offre aux ambitions du programme.
- Mettre en œuvre à l'échelle du Grand Est le « passeport efficacité énergétique du logement » développé par l'association P2E ;
- Amplifier les dynamiques de rénovation performantes des maisons individuelles et des copropriétés dans les territoires à enjeu ;
- Accompagner l'évolution des parcours d'accompagnement autour de maisons de l'habitat et de l'énergie permettant de rapprocher politiques habitat et transition énergétique dans les collectivités ;
- Accompagner l'évolution des métiers des conseillers EIE et PTRE pour faciliter l'appropriation de nouveaux gestes métier ;
- Favoriser l'innovation et l'expérimentation pour maintenir et développer les leviers d'action des conseillers FAIRE ;
- Etendre l'action au petit tertiaire privé.

Enfin, la Région Grand Est bénéficiera de l'appui de l'ADEME, porteur pilote du dispositif pour le déploiement du programme sur son territoire et pourra participer à des Groupes de Travail thématiques afin d'échanger et d'améliorer le service d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Le calendrier de déploiement

Des réunions d'informations et d'échanges sur le programme ont d'ores et déjà été organisées dans le cadre de la Mobilisation Nationale pour l'Emploi, la Transition Ecologique et Numérique en septembre 2019, en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le 26 novembre 2019 ainsi qu'en réunions régionales des conseillers FAIRE les 6 et 7 décembre 2019.

Suite à la signature du présent protocole d'accord, la Région Grand Est va engager la concertation avec les collectivités locales par courrier affirmant son intention d'être porteur associé unique du programme SARE (ce courrier sera également transmis aux structures porteuses pour information).

Avant la fin du premier trimestre 2020, la Région Grand Est proposera à l'ADEME et la DREAL les modalités détaillées du déploiement et du financement du programme SARE à l'échelle du Grand Est.

La finalisation du plan de déploiement et du tableau de financement associé se fera en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, en particulier les collectivités locales, les structures porteuses d'un espace conseil FAIRE et les organisations professionnelles concernées.

L'Etat, la Région Grand Est et l'ADEME s'engagent à poursuivre les échanges afin d'aboutir à la signature de la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE en Région Grand Est avant la fin du premier

semestre 2020. L'annexe financière et celle relative aux actes métiers seront précisées, au regard des spécificités et dynamiques propres à la Région Grand Est et du cadre national du programme SARE.

Cette signature et la concertation permettront ensuite à la Région d'engager la contractualisation des financements et des objectifs associés avec les territoires candidats à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour une mise en œuvre opérationnelle du programme à partir du 1er janvier 20210.

Fait à _____, le 16 janvier 2020, en trois exemplaires originaux,

En présence de

Madame Emmanuelle WARGON



Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire




Préfet de la région Grand Est

Jean ROTTNER



Président du Conseil régional Grand Est

Arnaud LEROY



Président Directeur Général de l'Agence
de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie